

FICHE FORMATION - LICENCE PRO

LICENCE PRO Métiers de l'électricité et de l'énergie

Apprentissage – formation en alternance

Public concerné, prérequis, conditions d'accès

-
- Vous avez entre 15 ans et 29 ans*
- Vous souhaitez
 - Apprendre un métier
 - Obtenir un diplôme professionnel reconnu
 - Alternier entre l'établissement de formation et l'entreprise
 - Sécuriser votre parcours de formation
 - Acquérir une première expérience en entreprise et vous insérer plus rapidement dans la vie professionnelle

Entrées / sorties permanentes pour une durée minimum de 6 mois (positionnement réalisé par l'établissement de formation)

*Sans limite d'âge pour le statut RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), créateur ou repreneur d'entreprise, sportif de haut niveau.

L'inscription définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée de la formation : .

Résumé de la formation :

La Licence Pro Métiers de l'Électricité et de l'Énergie est une formation post-Bac+2 destinée à former des techniciens spécialisés dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Elle allie compétences techniques, réglementaires et environnementales. Elle prépare à exercer dans des secteurs en mutation liés à la transition énergétique. La formation s'effectue en alternance ou en formation continue.

Métiers visés : (4 métiers maximum) (source France compétences, types d'emplois accessibles)

Technicien(ne) supérieur(e) en énergies renouvelables

Électricien(ne) du bâtiment ou de l'industrie

Technicien(ne) de maintenance électrique

Chargé(e) d'affaires en efficacité énergétique

Résumé du métier (source France Compétences secteur d'activités):

Les titulaires de cette licence exercent principalement en tant que techniciens dans les domaines de l'électricité, l'énergie, le bâtiment ou l'industrie. Ils interviennent sur des installations électriques, des systèmes énergétiques ou des projets d'efficacité énergétique. Leur rôle inclut l'analyse, la mise en œuvre et la maintenance d'équipements. Ces métiers sont au cœur de la transition énergétique et digitale.

Objectifs (source FC objectifs et contextes de la certification) :

Acquérir des compétences techniques et technologiques avancées dans les domaines de l'électricité et de l'énergie.

Maîtriser les normes électriques et les réglementations liées à l'environnement et à la sécurité.

Être capable d'intervenir sur des équipements électriques, des réseaux intelligents et des installations énergétiques.

Apprendre à dimensionner, installer et maintenir des systèmes électriques et énergétiques.

Développer des compétences en gestion de projet et en communication technique.

Se former aux énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien, etc.) et à l'efficacité énergétique.

Acquérir une expérience professionnelle via un stage ou une alternance.

Préparer à des emplois techniques dans des entreprises du BTP, de l'industrie ou des services énergétiques.

Permettre une insertion rapide sur le marché du travail ou une poursuite d'études possible.

Renforcer l'autonomie et la capacité à travailler en équipe dans un contexte professionnel.

Contenus (source FC compétences attestées) :

Exemples de modules enseignés :

Technologies des systèmes électriques

Installations électriques et réglementations

Énergies renouvelables et efficacité énergétique

Maintenance industrielle et prédictive

Gestion de projet technique

Communication technique et relation client

Sécurité électrique et normes internationales

Outils numériques appliqués à l'énergie

Anglais technique

Prérequis pour intégrer la formation

Être titulaire d'un diplôme Bac+2 (BTS, DUT, DEUST) dans les domaines de l'électricité, de l'électrotechnique, de l'énergie ou du génie électrique.

Avoir des bases solides en mathématiques, physique et électricité.

Savoir utiliser les outils bureautiques et logiciels techniques usuels.

Capacité à travailler en autonomie et en équipe.

Une expérience professionnelle ou un stage peut être valorisée.

Pour les formations en alternance, il faut signer un contrat de professionnalisation ou un CDD/CDI avec un employeur.

Coût :

Éligible à une prise en charge par l'opérateur de compétences de l'entreprise formatrice, la formation est **gratuite** pour l'apprenti,

Pour les employeurs du secteur public contactez l'établissement de formation.

Poursuite d'étude :

.

Modalités et délai d'accès à la formation :

Le contrat d'apprentissage porte mention de la date du début de l'exécution du contrat d'apprentissage. La date de début de la formation pratique chez l'employeur et de la période de formation ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. (Article L6222-12 du code du travail).

Validations(s) : Diplôme du ministère de l'Education nationale de Niveau + d'informations sur cette certification en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/30117/>

Conditions de déroulement de la validation du diplôme conformément au référentiel d'examen.

Code(s):

NSF **227 - 255 - 250** – ROME **H1504 - I1309 - F1605**

FORMACODE **24054 - 24154** – RNCP**30117**

Enseignants certifiés Education Nationale, formateurs Bac +3 avec une expérience significative en formation, intervenants professionnels.

Formateurs expérimentés dans l'individualisation des apprentissages.

Renseignements et inscriptions :

IFPRA - Pôle valorisation de l'offre de formation 2, rue du docteur Fleury | 76130 Mont Saint Aignan ifpra-valo@ac-normandie.fr <https://ifpra-normandie.fr> (Nos formations > Apprentissage)

<https://cfa-aca-normandie.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

Dénomination : IFPRA - Institut de Formation Professionnelle en Région Académique / IFPRA - Numéro de déclaration d'activité : 23 76 P0090 76 | N° SIRET : 18760909400029 | CODE NAF : 8559A